

UNION DES COMORES

Unité – Solidarité - Développement

Président de l'Union

Moroni, le 30 DEC 2021

DECRET N° 21-145/PR

Portant nomination d'une Traductrice Interprète à la Présidence de l'Union des Comores.

LE PRESIDENT DE L'UNION,

- VU la Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001 révisée par le référendum du 30 juillet 2018 ;
- VU le décret N°06- 061/PR du 27 mai 2006, Abrogeant et remplaçant le décret N° 05-081/PR du 13 août 2003 ; portant Réorganisation Générale et Missions des services de la Présidence de l'Union des Comores ;
- VU le décret N° 09-017/PR du 07 mars 2009, fixant le cadre organique de la Présidence de l'Union des Comores ;
- VU le décret N°11-078/PR du 30 mai 2011, portant réorganisation générale et mission des services des Ministères de l'Union des Comores, modifié par les décrets N° 11-139/PR du 12 juillet 2011 et N° 16-102/PR du 14 juin 2016 ;
- VU le décret N° 21-044/PR du 30 décembre 2021 portant création d'un poste de Traducteur-Interprète Français-Anglais-Chinois, à la Présidence de l'Union des Comores.
- VU le décret N° 21-081/PR du 26 août 2021, relatif à la composition du Gouvernement de l'Union des Comores.

DECRETE :

ARTICLE 1^{er} : Mademoiselle OUMY FATMA DAROUSSE ALLAOUI, Traductrice-Interprète trilingue, est nommée Traductrice Interprète Français-Anglais-Chinois à la Présidence de l'Union des Comores.

ARTICLE 2 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de l'Union des Comores et communiqué partout où besoin sera.

AZALI Assoumani

